



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 013-26

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux sur les digesteurs de l'UDEP de Grand Chambéry*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Cognin

Corinne Charles - Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 013-26

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux sur les digesteurs de l'UDEP de Grand Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée le 10 décembre 2025 pour des travaux sur les digesteurs de l'usine de dépollution (UDEP) de Grand Chambéry, le remplacement de la canalisation de biogaz, la mise en place des soupapes et autres travaux correctifs.

L'objet du marché est d'améliorer les conditions d'exploitation et de sécurité de la digestion par :

- la modification de certains tronçons des canalisations de biogaz pour limiter la stagnation de condensats dans les conduites,
- le remplacement des soupapes hydrauliques des digesteurs dont la capacité est insuffisante par des soupapes mécaniques compatibles avec l'évolutivité de l'UDEP, y compris travaux de secours de certains instruments,
- l'amélioration de la ventilation des locaux compresseurs de biogaz pour l'épuration et la chaudière.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée qui fait l'objet d'un lot unique.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Merlin.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché à OTV Services pour son offre d'un montant estimatif de 658 256 € HT décomposé comme suit :

- montant de la décomposition du prix global et forfaitaire : 166 256 € HT,
- montant du détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires : 492 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 février 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer le marché pour les travaux sur les digesteurs de l'usine de dépollution (UDEP) de Grand Chambéry, le remplacement de la canalisation de biogaz, la mise en place des soupapes et autres travaux correctifs comme proposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **013-26**

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché pour les travaux sur les digesteurs de l'UDEP de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35389H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35389H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026